

# À propos de quelques emprunts du français en turc

---

Nurcan DELEN KARAAĞAÇ

Université d'Istanbul

**Abstract** The aim of this study is to analyze the integration of the words borrowed from French into Turkish language. The study proposes a hierarchical typology, beginning with the borrowed words that are less integrated into Turkish, and moving all the way to the borrowed words that are thoroughly integrated so much so that the native speakers cannot identify them as borrowed words. In order to understand the mechanisms linked to the phenomenon of borrowing, we will present the main characteristics of Turkish linguistic reform and indicate two primordial particularities of the Turkish language: vocal harmony and agglutination. Then we will try to examine the process of integration in Turkish language on two levels: semantic adaptation and grammatical adaptation.

**Key words:** Borrowing, Turkish language, French language, grammatical adaptation, semantic adaptation.

Les langues sont toujours en contact entre elles et pendant des années, l'arabe, le perse, le grec, le français, l'anglais, l'allemand et le turc se sont influencés mutuellement et les termes venus de ces langues ont été adaptés à son système phonologique et à sa syntaxe. L'objectif de ce travail est d'étudier l'intégration à

la langue turque des mots empruntés au français de manière à proposer une typologie hiérarchisée allant des emprunts les moins intégrés dans la langue emprunteuse aux emprunts complètement intégrés que les locuteurs ne distinguent plus comme étant des mots venus d'ailleurs.

Afin de comprendre les mécanismes liés au phénomène d'emprunt, nous retracerons rapidement les grandes lignes de la réforme linguistique turque, puis nous indiquerons deux particularités primordiales du turc, à savoir *l'harmonie vocalique* et l'*agglutination*. Nous tenterons ensuite d'exploiter le processus d'intégration de quelques emprunts en turc aussi bien au niveau de l'adaptation sémantique qu'au niveau de l'adaptation grammaticale.

## 1. La réforme linguistique

Le turc est une langue de la famille altaïque qui regroupe, comme le précise Louis Bazin, «[...] un assez vaste groupe d'Idiomes, variés au premier abord, mais, au fond, étonnamment proches les uns des autres, qui couvrent actuellement une aire très étendue, comprenant notamment la Turquie, le Turkestan soviétique, le Turkestan chinois, une partie de la Sibérie méridionale, de la région Oural-Volga, et, avec Yakoutie, la moitié environ du Grand-Nord sibérien. Cette immense dispersion est relativement récente. Les peuples turcs anciens, connus depuis environ l'an 500 de 1<sup>ère</sup> chrétienne, occupaient au début une zone plus restreinte, dans les Monts Altaï, dans le bassin supérieur du fleuve Ienisseï, et dans l'actuelle Mongolie. L'expansion considérable des langues turques, par voie de conquêtes militaires dont la plus fameuse est celle qui amena la création de l'Empire Ottoman, s'est faite en grande partie, dans les deux Turkestans comme en Turquie, sur un substrat Indo-européen, qui n'a pas été sans exercer quelque influence sur leur évolution.» (Bazin 1958: 136-137).

Nous savons que pendant toute la durée de l'Empire Ottoman, la langue turque, sous influence de la culture islamique, était écrite en caractères arabes. Le 3 novembre 1928, Mustafa Kemal

Atatürk, le fondateur et le premier Président de la République de Turquie a proposé une réforme orthographique à l'Assemblée Nationale qui a adopté un *alphabet latin*, proche de celui du français. Les Turcs se servent actuellement de 29 lettres identiques aux lettres latines. Cet alphabet qui s'appuie uniquement sur la phonétique est très facile: il n'y a en turc aucune lettre inutile ou muette pour la lecture. Toutes les lettres ont une valeur phonétique unique. Cette réforme alphabétique a rendu progressivement plus facile l'apprentissage du turc écrit.

## 2. Deux caractéristiques essentielles du turc

Le turc constitue un type linguistique original, caractérisé par *l'harmonie vocalique*, une morphologie d'une régularité parfaite sans exceptions ni genre grammatical, n'utilisant que des suffixes qui peuvent s'accumuler en assez grand nombre (d'où sa classification en *langue agglutinante*) et une syntaxe riche en postpositions.

Dans les lignes suivantes, nous aborderons deux caractéristiques essentielles du turc, à savoir l'harmonie vocalique et l'agglutination afin de comprendre comment se sont passées les intégrations lexicales.

### 2.1. L'harmonie vocalique

L'harmonie vocalique est une caractéristique très répandue et concerne surtout des langues agglutinantes comme le turc, le mongol, le finnois, le hongrois, le coréen, etc. Précisons que dans la typologie des langues, fondée sur les propriétés générales du mot, les langues agglutinantes sont caractérisées de la façon suivante: elles consistent à juxtaposer les marques au radical, les mots ainsi formés sont décomposables et distincts les uns des autres.

L'harmonie vocalique préside à des modifications phonétiques très précises. La voyelle contenue dans le lexème constraint les voyelles contenues dans les suffixes grammaticaux à respecter certaines règles phonétiques. La connaissance de ce phénomène

phonétique à conséquence morphologique est indispensable pour parler, lire et écrire correctement le turc. Ainsi dès lors qu'une unité linguistique qui sert de base à des unités grammaticales a pour voyelle finale une voyelle antérieure (e, i, ö, ü), les voyelles contenues dans les suffixes seront obligatoirement antérieures. De même, si la base a une voyelle postérieure (a, ı, o, u), les suffixes auront une voyelle postérieure.

### 2.1.1. Le système vocalique

Le turc comporte huit voyelles comme *e, i, ö, ü, a, ı, o, u*. Les voyelles *postérieures*: *a, ı, o, u*, les voyelles *antérieures*: *e, i, ö, ü*, les voyelles *non arrondies*: *a, e, ı, i*, les voyelles *arrondies*: *o, ö, u, ü*, les voyelles *fermées*: *a, e, o, ö* et les voyelles *ouvertes*: *i, ı, u, ü*. Les mots proprement turcs soumis à des lois d'harmonie vocalique fonctionnent de la manière suivante:

- après *a* ou *ı*, on a: *a* ou *ı*
- après *e* ou *i*, on a: *e* ou *i*
- après *o* ou *u*, on a: *a* ou *u*
- après *ö* ou *ü*, on a: *e* ou *ü*

Comme nous le verrons ci-après, si la première voyelle d'un mot turc est antérieure *e, i, ö, ü* ou postérieure *a, ı, o, u*, les voyelles subséquentes (y compris celles des suffixes agglutinés) seront toutes antérieures ou postérieures. Soit l'exemple suivant:

(1) *Ev-in küçük-tür.*

Maison-possessif2 – petite-suffixe prédictif

«Ta maison est petite».

L'exemple cité supra illustre bien l'utilisation des voyelles antérieures. En revanche, l'exemple infra représente l'emploi des voyelles postérieures:

(2) *Kız-ı avokat olan kadın çalış-ı-yor.*

Fille-possessif3 – avocat étant/qui est femme travailler-progressif – p. 3.

«La femme dont la fille est avocate travaille».

### 2.1.2. Le système consonantique

L’écriture est phonétique et la prononciation découle automatiquement de l’écriture et les difficultés orthographiques sont pratiquement réduites à néant: toute lettre est prononcée. L. Bazin explique l’alphabet et les sons dans son ouvrage (Bazin, 1987:9-11). Nous nous contentons ci-après de lui emprunter quelques passages pour donner un bref aperçu des consonnes qui sont au nombre de 21.

**B, b:** se prononce comme le *b* français.

**C, c:** se prononce comme le *dj* français de «*adjoint*», avec la différence qu’il s’agit, en turc, d’une consonne unique (par exemple *çocuk* «enfant»).

**Ç, ç:** se prononce comme le *tch* français de «*atchoum*»; ici encore, il s’agit, en turc, d’une consonne unique.

**D, d:** se prononce comme le *d* français.

**F, f:** se prononce comme le *f* français.

**G, g:** se prononce comme *g dur* en français dans «*gare*», ou comme «*gu*» dans «*guerre*»; n’a jamais la valeur *j*: le turc *git* «*va-t-en*» se prononcera *guitte*.

**G, ğ:** n’existe pas à l’initiale d’un mot, sa prononciation est réalisée de deux façons bien différentes, selon la nature de la voyelle qui le précède dans le mot: après *e, i, ö, ü*, il est prononcé comme *y consonne* dans «*Cayenne*» et se confond dans la prononciation avec le *y* turc; après *a, ı, sans point, o, u*, il est prononcé, et remplacé par une brève suspension de la voix, comme entre les deux *a* du français «*ahaner*»; si, après *a, ı sans point, o, u*, il est suivi de ces voyelles dans la première syllabe du mot, il provoque l’allongement de la voyelle qui le précède: le mot turc *dağ* «*montagne*» sera prononcé «*dâ*»; le turc *ağa* «*agha*» sera prononcé «*â'a*».

**H, h:** toujours prononcé, avec une nette expiration d’air; ce son, qui a disparu de la prononciation courante du français, tend fâcheusement à être omis par les locuteurs de la langue française parlant le turc; il faut faire l’effort de le prononcer «*aspiré*» pour

éviter des confusions: *havuç* «carotte» ne doit pas être prononcé comme *avuç* «paume de la main».

**J, j:** se prononce comme le *j* français.

**K, k:** se prononce comme le *k* français.

**L, l:** se prononce comme le *l* français de «lettre»

**M, m:** se prononce comme le *m* français de «maison»; mais il ne se combine jamais avec la voyelle précédente pour former une voyelle nasalisée comme dans le français «ambre»: il est toujours prononcé isolément, comme dans le français «dame»; ainsi, en turc *ambar* «grenier, entrepôt» est prononcé *amebar*.

**N, n:** se prononce comme le *n* français de «nette», mais, pas plus que *m*, il ne se combine avec la voyelle précédente: *on* «dix» est prononcé *onne*.

**P, p:** se prononce comme le *p* français de «pomme».

**R, r:** se réalise d'une autre façon que le *r* grasseyé du français courant; il faut le prononcer comme un *r roulé* de certains parlars provinciaux; il est, en réalité, produit par vibration de la pointe de la langue contre les alvéoles des incisives supérieures.

**S, s:** se prononce comme le *s* français, mais n'est jamais prononcé *z*; ainsi, *kesme* «coupé, rongé» est prononcé *kessik*.

**Ş, ş:** se prononce comme le *ch* français de «chat» ou de «cheval».

**T, t:** se prononce comme le *t* français.

**V, v:** se prononce comme le *v* français.

**Y, y:** se prononce comme *y* consonne en français dans («Cayenne»); il n'est jamais prononcé comme une voyelle *i*, et ne forme pas de combinaisons du genre diphtongue avec la voyelle précédente: *ay* «lune, mois» est prononcé comme le français «ail».

**Z, z:** se prononce comme le *z* français de «zone».

Il est à préciser qu'en turc, les consonnes peuvent être soumises à *l'harmonie consonantique*. Ainsi, par exemple, le déterminant grammatical du verbe *-di*, marqueur du parfait de constatation, apparaît avec la consonne *-d* dans *ver-di* «il/elle a donné», mais avec la consonne *-t* dans *git-ti* «il/ elle est parti(e)»ou «il/

elle est allé(e)» De la même façon, lorsqu'un suffixe terminé par *-k* est suivi d'un suffixe commençant par une voyelle et que *-k* se trouve, de la sorte, placé entre deux voyelles, *-k* devient *-ğ*; ainsi les unités comme *hasta-lık* «la maladie», *sağ-lık* «la santé», *kötü-lük* «la méchanceté», *güzel-lık* «la beauté» formés avec le suffixe de généralisation *-lik* et ses variantes morphologiques s'ils reçoivent le suffixe *-i* d'accusatif, deviennent respectivement *hasta-liğ-i*, *sağ-liğ-i*, *kötü-liğ-i*, *güzel-liğ-i*, etc. Comme tous les autres affixes, le suffixe *-i* d'accusatif et ses variantes morphologiques se transforment selon les règles de l'harmonie vocalique.

## 2.2. L'agglutination

La langue turque est une langue agglutinante. À l'inverse des langues indo-européennes, tel le français, en turc, la racine d'un mot peut exister à l'état isolé et jouer un rôle syntaxique à elle seule, sans flexion et avec un sens propre, et recevoir grâce à l'effet d'agglutination d'autres éléments qui viendront marquer le temps, le nombre, l'interrogation, et/ou une désinence qui marquera par exemple les cas comme *le génitif*, *l'accusatif*, *le locatif*, *le directif* et *l'ablatif*. Ce procédé de suffixation est à l'origine de mots qui peuvent être très longs et prendre parfois l'allure de phrases. Pour illustrer nos dires, nous prendrons l'exemple de L. Bazin (1987: 17), particulièrement pertinent. Nous nous contenterons d'analyser l'organisation d'un seul *mot*, analyse qui permettra de nous rendre compte de la diversité des statuts des éléments constituants possibles.

(3) *Türk- les -tir-e-me-dik-ler-imiz-den mi-siniz?*

«Est-ce que vous êtes de ceux que nous n'avons pas pu turquifier?»

*Türk* – adjectif et nom à la fois: l'homme *turc*, *le turc*, *les* – est un suffixe dérivatif qui permet de transformer le nom en verbe, *- tir-* suffixe dérivatif factif, *- e-* sert à exprimer la négation verbale spécifique au verbe «pouvoir» en turc: *ne pas pouvoir*, *-me-* adverbe de négation intégré au syntagme verbal = *ne pas*, *- dik-* suffixe dérivatif qui est la marque du parfait de constatation = *ne pas avoir pu*, *- lar-* modalité de pluriel s'ap-

pliquant également aux nominaux et aux verbes = *ceux*, - *imiz-* possessif 1<sup>ère</sup> personne pluriel «notre», -*den-* monème fonctionnel (l'ablatif) indiquant la provenance; est équivalent à *ce que nous n'avons pas pu*, -*mi* - adverbe d'interrogation s'appliquant également aux nominaux et aux verbes et – *iniz* - 2<sup>ème</sup> personne pluriel incluant un ancien verbe *être*.

Nous remarquons que les onze monèmes qui constituent ce mot turc ont des statuts bien différents. En effet, le mot *Türk- les-tir-e-me-dik-ler-imiz-den mi-siniz?* est constitué par un monème nominal, trois suffixes dérivatifs, deux adverbes, un monème de type modalité, un possessif, un monème fonctionnel et un monème personnel.

### **3. Le processus d'intégration de quelques emprunts en turc**

Dans les lignes suivantes, nous traitons quelques emprunts lexicaux d'origine française qui ont changé phonétiquement, sémantiquement et grammaticalement.

#### **3.1. L'adaptation phonologique**

Dans le cas des emprunts, deux phénomènes différents peuvent se manifester: soit le mot s'adapte entièrement à l'harmonie vocalique comme c'est le cas, par exemple, pour *kamyon* qui vient du français «camion» et le mot emprunté est alors utilisé comme un mot turc, soit il échappe complètement à cette harmonie vocalique, qui se trouve perturbée, comme dans *istasyon* qui vient des langues romanes, et en particulier de la française «station».

En début de mot comme en début de syllabe, les mots turcs ne commencent jamais par deux consonnes. La racine commence soit par une voyelle, soit par une consonne simple. S'il s'agit d'un mot étranger qui commence par deux consonnes, on place une voyelle après ou avant la première consonne comme l'indiquent les exemples suivants:

- fr. sport > *sipor* «sport»,  
fr. blouse > *buluz* «blouse»,

fr. train > *tiren* «train», etc.

De même, dans un mot proprement turc, deux voyelles ne peuvent pas se succéder; les mots où existe un hiatus sont toujours d'origine étrangère comme par exemple le mot *saat* d'origine arabe signifiant «la montre» en turc. La règle de l'harmonie vocalique n'admet pas la rencontre des voyelles et pour l'éviter, le turc intercale des consonnes *-y* (et parfois *v*), *-n*, et *-s*. Les deux premières consonnes sont des éléments euphoniques, les autres sont des résidus morphologiques. Par exemple le mot français *bourgeois* se dit en turc *burjuva*. Les mots français introduits sous leur forme phonétique sont donc rephonétisés sur le modèle des schèmes syllabiques turcs.

Dans tous les domaines, on trouve beaucoup de mots étrangers qui proviennent du français. Par exemple, *dans le domaine médical, il y a beaucoup de mots d'origine française tels que doktor* «docteur», *jinekolog* «gynécologue», *diyet* «diète», *opera-syon* «opération», *endikasyon* «indication» *prospektüs* «prospectus» *ambulans* «ambulance», etc. Dans celui de la reproduction, il existe aussi des mots comme *fotokopi* «photocopie», *faks* «fax», *kartuş* «cartouche», etc.

On constate qu'en passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement, d'autant plus lorsque ces mots sont empruntés indirectement. Les adaptations phonétiques peuvent parfois rendre le mot emprunté méconnaissable quand les deux systèmes phonologiques impliqués sont très différents.

### 3.2. L'adaptation sémantique

Il est très fréquent que le sens du mot qu'une langue adopte soit modifié par les locuteurs de la langue emprunteuse, il y a une réanalyse sémantique qui s'opère souvent par métaphore ou métonymie. Le sens d'origine des mots adoptés souvent change. Ainsi, le mot français *abiye* «habillé» a perdu sa valeur d'origine parce qu'on l'utilise en turc pour les vêtements de nuit, il s'agit ici d'une restriction de sens. De même, il existe des mots dont le sens est déplacé. Par exemple le mot *magazin* «magazine» a subi

un changement sémantique parce qu'en français ce mot signifie la revue alors qu'en turc, on l'utilise lorsque l'on a envie de parler des nouvelles concernant la vie privée des artistes.

De même, le mot emprunté peut parfois s'employer très différemment de sa valeur d'origine. Par exemple, le locuteur turc utilise le mot *materyalist* «matérialiste» pour désigner les personnes qui vivent uniquement pour l'argent tandis que, comme on le sait, ce mot signifie dans sa langue source celui qui est favorable aux idées de la philosophie matérialiste.

### **3.3. L'adaptation grammaticale**

Comme nous le savons, le lexique d'une langue n'est pas une entité stable. À côté du lexique existant, une grande variété de procédés de création modifient constamment le contenu du lexique. Comme le précise Christos Clairis (2007): «Il est évident que la créativité lexicale reste liée à la typologie des langues. On pourrait se poser la question de savoir si la créativité lexicale d'une langue est dépendante de sa structure. Autrement dit, est-ce qu'il y a des langues plus créatives que d'autres langues grâce à leur structure? [...]; ce qui détermine les différences éventuelles dans la créativité lexicale doit être recherché plutôt dans l'attitude des locuteurs, c'est-à-dire plutôt dans les facteurs externes que dans les facteurs internes».

Les emprunts peuvent d'une langue à l'autre changer de classe syntaxique. Par exemple le participe passé du français *abité* «habillé» change de catégorie grammaticale et devient un nom en turc.

Il existe également d'autres types d'emprunts portant sur le domaine de la synthématique. Par exemple, le mot composé *rouge à lèvres* s'emploie comme étant un mot simple parce qu'en turc, on supprime les composants *à* et *lèvres* et garde uniquement *rouge*, qui, lui, est changé orthographiquement et se prononce et s'écrit comme *ruj*.

En turc, on a recours au procédé de suffixation pour la création lexicale. Notons que la fonction principale des suffixes est de

rendre possible le passage d'une classe grammaticale dans une autre, avec des conséquences sémantiques.

En principe, en français, seules les bases nominales, verbales ou adjectivales prennent des suffixes. Les classes grammaticales (noms, verbes, adjectifs) avec l'ajout spécial des adverbes (ex. *lent - lentement*) résultent de l'action du suffixe. Dans tous les cas, les suffixes s'ajoutent à la fin des mots comme dans le cas de *chanter + -eur = chanteur*. Dans cet exemple, le suffixe *-eur* s'ajoute à une base verbale pour créer un nom.

En turc, la suffixation n'est pas seulement un procédé de création lexicale mais également un procédé grammatical. En turc, on utilise largement la suffixation pour construire de nouveaux monèmes à partir des noms et des racines. On ajoute au composé *en tête (antet)* le suffixe *-li* comme *antetli*. De même, le mot *avantaj* «avantage» s'utilise de telles façons: il peut prendre le suffixe *-li* comme *avantajlı* «avantageux» ou bien le suffixe *-lar*, marqueur du pluriel, comme *avantajlar* «les avantages».

En turc, nous trouvons beaucoup d'emprunts d'origine française concernant le premier groupe des verbes qui se terminent par *-er*. On emploie certains de ces verbes avec le verbe turc *etmek* «faire» comme montrent les exemples suivants:

- fr. imposer > *empoze etmek* > imposer faire «imposer»,
- fr. organiser > *organize etmek* > organiser faire «organiser»,
- fr. dégénérer > *dejenere etmek* > dégénérer faire «dégénérer»,
- fr. imiter > *imite etmek* > imiter faire «imiter»,
- fr. irriter > *irite etmek* > irriter faire «irriter»,
- fr. hospitaliser > *hospitalize etmek* > hospitaliser faire «hospitaliser»,
- fr. égaler > *egale etmek* > égaler faire «égaler»,
- fr. emballer > *ambale etmek* > emballer faire «emballer»,
- fr. écarter > *ekarte etmek* > écarter faire «écarter»,
- fr. adapter > *adapte etmek* > adapter faire «adapter», etc.

Il convient de signaler également qu'en turc, on utilise aussi quelques-uns de ces verbes avec le verbe *olmak* «être»:

fr. adapter > *adapte olmak* > adapter être «être adapté»,  
fr. irriter > *irite olmak* > irriter être «être irrité»,  
fr. emballer > *ambale olmak* > emballer être «être emballé»,  
fr. écarter > *ekarte olmak* > écarter être «s'écarter», «être écarté»,  
fr. égaler > *egale olmak* > égaler être «être égalé», «s'é-galer», etc.

Malgré leur nombre, les mots français entrés dans la langue turque ne sont pas pleinement incorporés dans le vocabulaire. Ils gardent leur aspect phonétique très peu altéré, et leur contenu est plus ou moins respecté. D'ailleurs les mots adoptés n'ont généralement qu'un seul signifié.

Il convient de signaler que certaines langues créent des ressources sans difficulté, comme le turc, grâce aux divers procédés qui donnent un caractère motivé à leur lexique. D'autres se servent moins de ce type de moyen d'enrichissement lexical et préfèrent l'emprunt. Il est aussi important de préciser que même si une langue dispose de divers moyens pour créer de nouveaux mots, le choix de l'utilisation de tel ou tel procédé ne dépend pas seulement des possibilités que le système offre. Il existe d'autres facteurs qui interviennent comme le précise A. Martinet (1969: 59), «le lexique français est relativement peu extensible, moins peut-être par manque de moyens que du fait d'une réticence acquise au cours de l'apprentissage de la langue où les créations de l'enfant ont été sévèrement censurées».

#### **4. Comment peut-on garder le sens d'origine des mots adoptés?**

On constate que, comme nous l'avons montré dans le corps de ce travail, les mots adoptés changent de sens. Il existe des mots dont le sens est élargi, d'autres ont un sens restreint ou déplacé. Il est important de souligner ici qu'à chaque langue correspond une analyse particulière des données de l'expérience, c'est ce qu'on désigne d'ordinaire comme le monde où nous vivons, celui que nous font connaître nos sens et leurs prolongements sous la forme des machines que l'homme a inventées. Chaque communauté lin-

guistique désigne donc les mêmes réalités d'une façon différente. Comme le souligne A. Martinet dans *Eléments de linguistique générale* (1980), «Chaque langue est porteuse d'une vision du monde particulière». Les différentes langues n'analysent pas donc l'expérience de la même façon. On illustrera ce point par un exemple que Georges Mounin (1963) étudiait dans son ouvrage intitulé *Les problèmes théoriques de la traduction*:

(4) *Il a traversé la rivière à la nage.* (En français)

(5) *He swam across the river.* (En anglais)

Il traverser-passé composé: rivière

«Il a traversé la rivière».

(6) *Yüz-erek ırmağ-ı geç-ti.* (En turc)

Nager-gérondif rivière-accusatif passer-parfait de constatation

- p.3

«Il /elle a traversé la rivière à la nage».

Si l'on compare la phrase *Il a traversé la rivière à la nage* avec son équivalent en anglais et en turc, on remarquera que l'analyse d'une même expérience n'est pas faite de la même façon dans ces trois langues en question. Les phrases données *supra* nous montrent qu'exprimer une expérience dans une langue donnée, c'est traiter et refaire cette expérience d'après les catégories et les habitudes propres à cette langue.

Les mots d'une langue ne sont pas des étiquettes interchangeables d'une langue à l'autre, mais dénotent un objet et le placent dans une catégorie de pensée spécifique. Les différences entre les langues, par conséquent, ne reposent pas seulement sur les différents sons de la parole qu'elles emploient mais mettent en jeu les différences de modes selon lesquelles les locuteurs interprètent et comprennent le monde où ils vivent.

Afin de souligner l'importance de l'étude axiologique en traduction, Teta Simeonidou-Christidou (2005:23) s'exprime de la façon suivante: «Tout traducteur par sa qualité bivalente est incité à procéder à une élaboration d'un ensemble de traits distinctifs qui lui permet de délimiter le signifié dans la langue de départ et par la suite tenter de transférer les valeurs ainsi déterminées par le contexte dans la langue cible. La première pro-

cédures, n'étant pas isomorphe avec celle du natif en train d'explorer son propre système linguistique, débouche sur une seconde qui, elle, par contre, présente beaucoup de similitudes, quoique beaucoup plus complexe. L'étude axiologique des signifiés apporterait une aide inestimable au traducteur qui de toute façon se trouve seul et perplexe devant la complexité de la communication langagière.»

Il est indispensable de faire la distinction entre la sémantique et l'axiologie. Dans l'optique fonctionnelle, on définit la *sémantique* comme l'étude générale du sens, c'est-à-dire de toute expérience du monde telle qu'elle se manifeste dans le langage. En revanche, on définit l'*axiologie* comme l'étude des éléments du sens qu'une *langue donnée* retient pour élaborer le signifié des unités significatives. La notion d'axiologie telle qu'elle est conçue par A. Martinet, est très importante pour mener à bien dans les domaines de la lexicologie comparée, l'apprentissage des langues et de la traductologie.

### **Conclusions**

Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne s'agit en fait que d'une tentative de mise au point sur le traitement de quelques emprunts lexicaux d'origine française qui sont changés phonétiquement, sémantiquement et grammaticalement en turc. La plupart des mots empruntés du français présentent des difficultés soit orthographiques, soit phonétiques. Il est important de souligner que les mots français introduits sous leur forme phonétique originale ou sous une forme déjà adaptée dans le lexique turc y sont immédiatement rephonétisés sur le modèle des schèmes syllabiques turcs. L'acquisition de la prononciation des emprunts par les locuteurs est ainsi également facilitée. L'adaptation des mots français par le turc rend souvent les mots d'emprunt méconnaissables à une oreille française.

### Bibliographie

- BAZIN, L., 1958, «Phrases nominales et phrases verbales en turc», in *Travaux de l'Institut de Linguistique*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, Volume II, pp.136-157.
- BAZIN, L., 1968, «le Turc», in *Le Langage*, sous la direction d'André MARTINET, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, Paris.
- BAZIN, L., 1987, *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris.
- CLAIRIS, C., 2007, «La synthématique comparée», *Actes du XXIXème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Helsinki.
- DELEN KARAAĞAÇ, N., 2009, «Sur l'innovation lexicale et l'intégration phonétique et sémantique des emprunts lexicaux en français et en turc», in *Synergies* (Turquie), Revue du GERFLINT, n° 2, pp.147-169, İstanbul.
- MARTINET, A., 1969, *Le français sans fard*, PUF, Paris.
- MARTINET, A., 1977, «L'axiologie, étude des valeurs signifiés», in *Estudios ofrecidos a Emilio Alarcos Llorach*, Universidad de Oviedo, pp.157-163.
- MARTINET, A., 1980, *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, Coll. «Prisme».
- MOUNIN, G., 1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris.
- MOUNIN, G., 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris.
- MOUNIN, G., 1995, «Plaisir des mots, cette langue qui nous habite», in *Autrement*, n° 153, 1995, pp.79-98.
- TOURNIER, J., 1988, *Les Mots anglais du français*, Belin, Paris.
- SIMEONIDOU-CHRISTIDOU, T., 2005, «L'axiologie lexicale», in *Dilbilim XIII*, İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, İstanbul, pp.19-24.
- WALTER, H., 2005, «La maison dans le lexique français: Réflexions sur l'analyse axiologique», in *Dilbilim XIII*, İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, İstanbul, pp. 27-52.
- WALTER, H., 2006, «Axiologie et sémantique chez André Martinet», (1ère éd. 2001, in *La linguistique*, vol. 37, fasc.1, pp.56-68), republié dans *Pour une linguistique des langues* (sous la direction de Henriette WALTER et Colette FEUILLARD), PUF, Paris, pp.137-147.